Docusign Envelope ID: 17EFC339-8E1B-4352-980E-19EE39C46D33

VALTEX
Société par actions simplifiée
Siège social : 7 cité Paradis – 75010 Paris
813 603 347 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Monsieur Bastien VALENSI, représentant VALBA, agissant en qualité de Président de la Société, a pris les décisions figurant à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 28,20 euros par émission de 141 actions ordinaires sur exercice de 141 BSPCE ;
2. Modifications corrélatives des statuts de la Société ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
Constatation de l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 28,20 euros par émission de 141 actions ordinaires sur exercice de 141 BSPCE

Le Président, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 18 novembre 2021 (l' « **Assemblée Générale** »), a attribué des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (ci-après les « **BSPCE** ») […],

[…]
rappelle qu'aux termes de l'Assemblée Générale, il avait également été décidé de supprimer au profit des bénéficiaires de BSPCE, le droit préférentiel des associés (i) à la souscription des BSPCE et (ii) à la souscription aux actions ordinaires nouvelles à émettre au jour de l'exercice par les bénéficiaires de BSPCE, en application des dispositions de l'article L. 225-132 dernier alinéa du Code de commerce,

- […]
- **constate** une augmentation de capital d'un montant nominal de 28,20 euros par l'émission de 141 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,20 euro ;

[…]

DEUXIEME DECISION
Modifications corrélatives des statuts de la Société

Le Président, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des décisions de l'Assemblée Générale,

constate que, suite à l'augmentation de capital objet de la décision ci-dessus, le capital social de la Société se trouve porté de la somme de 32.508,20 euros à la somme de 32.536,40 euros, et en conséquence,

décide que l'article 7 des statuts de la Société est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

Docusign Envelope ID: 17EFC339-8E1B-4352-980E-19EE39C46D33

*« **ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de trente-deux mille cinq cent trente-six euros quarante centimes (32.536,40 €).

Il est divisé en cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-deux (162.682) actions de vingt centimes d'euros (0,20€) de valeur nominale chacune, souscrites et intégralement libérées, réparties en :

- *31.040 actions ordinaires (les « Actions Ordinaires ») ;*
- *[●] actions de préférence de catégorie A (les « ADP A ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12 ;*
- *45.069 actions de préférence de catégorie B (les « ADP B ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12 ;*
- *60.601 actions de préférence de catégorie C (les « ADP C ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12 ;*
- *[●] actions de préférence de catégorie D (les « ADP D ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12 ;*
- *25.972 actions de préférence de catégorie E (les « ADP E ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12.*

Les ADP A, les ADP B, les ADP C, les ADP D et les ADP E sont ci-après désignées ensemble les « ADP ».

Le terme « action(s) » sans distinction dans les statuts vise indifféremment l'ensemble des actions ordinaires, des ADP A, des ADP B, des ADP C, des ADP D et des ADP E, émises par la Société. »

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités requises en conséquence des décisions précédentes.

*
* *
*

« Extrait certifié conforme »

Signé par :
BASTIEN VALENSI
1C56338210B5447...

Le Président
VALBA
représentée par Monsieur Bastien VALENSI